

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2434)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le risque d'un tel article est que la création de nouveaux observatoires de l'habitat et du foncier entraîne une augmentation des dépenses publiques à un moment où la pression fiscale est déjà élevée et fait l'objet de nombreuses tensions d'une part et surtout provoque une perte d'autonomie et de souveraineté pour les maires en matière d'urbanisme, de foncier et d'habitat, du moins est ce là les inquiétudes que cela suscite.